

Ouest-France 2-3 Déc 2023

Pêche au lieu jaune : le cri d'alerte des ligneurs

Mi-décembre, l'Union européenne décidera de nouveaux quotas. Les pêcheurs, qui veulent préserver l'espèce menacée et continuer à vivre de sa capture, plaident pour un moratoire avec des dérogations.

« Pour le lieu jaune, c'est l'année ou jamais. Il faut écouter les scientifiques et que les choses bougent », plaide Ken Kawahara, lors d'une réunion des Ligneurs de la pointe de Bretagne, association dont il est le secrétaire général, ce vendredi au Conquet (Finistère). Face à lui, une trentaine de professionnels locaux acquiescent.

Beaucoup dépendent exclusivement de ce poisson à la chair très appréciée pour maintenir leur activité à flot, mais tous constatent une chute drastique des stocks : « Depuis dix ans, la baisse est considérable. Les plaisanciers viennent nous demander où est passé le lieu jaune », décrit Ondine Morin, marin-pêcheuse à Ouessant. « Avant on débarquait 450 tonnes entre février et mars, aujourd'hui c'est à peine 90 tonnes », ajoute un ligneur basé à Audierne.

Des quotas incohérents

Les pêcheurs à la ligne, qui sont entre 300 et 400 sur la façade nord Atlantique, alertent sur la surpêche de lieu jaune depuis des années. Mais faute de données scientifiques, les quotas demeurent anormalement hauts : 8 000 tonnes autorisées en 2022, alors que les prises plafonnent à 1 558 tonnes...

Le 30 juin dernier, le Conseil international pour l'exploration des mers (CIEM), organe qui émet les avis scientifiques pour la Commission européenne, a jugé qu'« il ne devrait y avoir aucune capture » de lieu jaune en Manche et mer Celtique en 2024. Autrement dit, un moratoire.

Cette préconisation radicale n'est pas sans rappeler l'interdiction brutale de la pêche au bar, en 2016. Malgré



Les Ligneurs de Bretagne attendent avec appréhension la future décision européenne sur les quotas de lieu jaune pour l'année 2024. L'espèce est menacée en Manche et dans le golfe de Gascogne.

PHOTO : JOËL LE GALL / ARCHIVES OUEST-FRANCE

ça, l'espèce n'est toujours pas rétablie. « C'est quand le stock se porte bien qu'il faut prendre des mesures. Mais on attend toujours d'être dos au mur », regrette Ken Kawahara.

Moratoire... avec exceptions

Si les ligneurs bretons s'expriment aujourd'hui, c'est qu'une échéance politique approche : autour du 12 décembre, les ministres de la pêche des États membres de l'Union européenne se réuniront pour décider des quotas alloués en 2024. Ils plaident pour un moratoire, mais avec

une dérogation accordée à leur activité : « Cela peut paraître égoïste, mais si on nous interdit le lieu jaune, on ne vit plus. C'est 70 % à 100 % de nos prises. Alors que pour les fileyeurs et les chalutiers, c'est qu'une petite partie de leur activité. »

Une régulation « sans étrangler la profession »

Présent à cette réunion, le député finistérien Didier Le Gac (Renaissance) tempère : « La pêche va tellement mal, il ne faut pas monter les gens les uns contre les autres ». Même

ressenti chez l'eurodéputé brestois Pierre Karleskind (Renew), qui estime que l'Union européenne devrait proposer une régulation forte, mais « sans étrangler la profession ».

Au-delà des quotas, les ligneurs plaident pour deux autres mesures phares : un repos biologique (interdiction totale de pêcher) durant la période de reproduction de février à mars, et l'augmentation de la taille minimale autorisée pour débarquer du lieu jaune, de 30 à 40 cm.

Julia TOUSSAINT.